Département du Tarn

République Française

CTE DE CNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX

Nombre de membres en exercice: 32	**Séance du 04 avril 2022**
	L'an deux mille vingt-deux et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 04 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 26	**Sont présents :** Jean-Marie FABRE, François BONO, Jean-Claude GUIRAUD, Françoise PONS, Michel PETIT, Didier GAVALDA, Alain RICARD, Nicolas ALIBERT, Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Christine BERNOT, Francis GALINDO, Lucien BIAU, Bernard CALVET, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie DESSENS, Françoise GAU, Roger MEUNIER, Paul MUFFATO, Elsa PERRICHON, Thierry RAIMBAULT, Christian SAISSAC, Valérie SEGUIER, Serge SERIEYS, Denis SOLIVERES, Geneviève VIALATTE
Votants : 32	**Représentés :** Marie-Christiane BOUSQUET par Jean-Marie FABRE, David ESCANDE par Didier GAVALDA, Françoise NOGUES par Serge SERIEYS, Myriam PELFORT par Michel PETIT, Patrick PISTRE par Françoise PONS, Jean-Michel TALMANT par Christian SAISSAC
	Excuses :
	Absents :
	Secrétaire de séance : Nicolas ALIBERT

Objet : Vote du budget primitif 2022_Petite Enfance - DE_2022_062

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le budget pour l'année 2022 présenté par son Président

Objet : Vote du budget primitif_2022 Hotel Entreprises - DE_2022_063

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le budget pour l'année 2022 présenté par son Président

Objet : Vote du budget primitif 2022 REOM - DE_2022_064

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le budget pour l'année 2022 présenté par son Président

Objet : Vote du budget primitif 2022 - CCSVP - DE_2022_068

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le budget pour l'année 2022 présenté par son Président

Objet : Document d'arpentage - Vente de terrains (7,50€/m²) - ZA de Saint-Agnan _ DE_2022_065_BIS

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la superficie réelle totale résultant du bornage des parcelles filles C1508 (1951m²), C1509 (1405m²) et C 1510 (4m²) issues de la division de la parcelle n°1489, soit 72 m² de moins. Le prix de vente est donc de 53 647,50€, conformément au prix fixé à 7,50€/m².

Objet : RIFSEEP DE_2022_067_TER

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé.
EXPOSE que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées seront inscrits aux budgets annuels de la collectivité.

Objet: Vote des taux de la fiscalité directe locale DE_2022_066_TER

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE que le taux de "cotisation foncière des entreprises" soit fixé à 28,16 %
DECIDE que le taux de "taxe sur le foncier bâti" soit fixé à 0,435 %
DECIDE que le taux de "taxe sur le foncier non bâti" soit fixé à 14,51 %
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour compléter et signer l'état n°1259.

Objet: Dotations aux amortissements 2022 - DE_2022_069

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de réaliser aux budgets 2022 les amortissements et fixe leurs durées.

Objet: Travaux de voirie 2022 - FDT / Voirie d'intérêt local - Canton de "Castres 2" et "Hautes terres d'oc" - DE_2022_070

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'engager des travaux routiers sur les voies communales du canton de « Hautes terres d'oc » et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn, au titre du FAVIL 2022 pour un montant prévisionnel de 180 000 €.
DECIDE d'engager des travaux routiers sur les voies communales du canton de « Castres 2 » et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn, au titre du FAVIL 2022 pour un montant prévisionnel de 38 000 €.
AUTORISE Monsieur le président à engager les travaux sur les voies communales inscrites au programme voirie 2022.